



PRÉFET
DE L'AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Aisne



Niveau vigilance

Le niveau vigilance sert à informer et inciter les particuliers et les professionnels : pas de restriction en vigueur mais une sensibilisation sur les économies d'eau.

Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes.

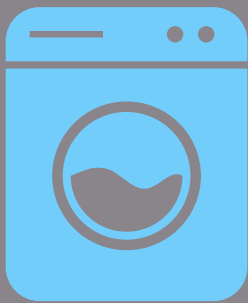
PARTICULIERS

J'évite de laisser couler l'eau

Je limite les arrosages de mon jardin

J'utilise mes appareils de lavage à plein

J'installe des équipements économes en eau



COLLECTIVITÉS

Je réduis les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable

J'ai une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés

Je distribue des kits hydro-économes dans les foyers

J'optimise l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries



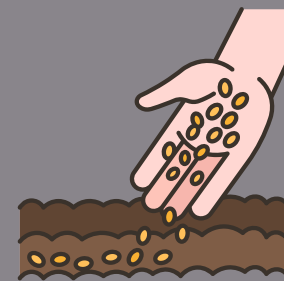
AGRICULTEURS

Les agriculteurs sont invités à ne pas irriguer le dimanche de 10h à 18h.

Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation

J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe

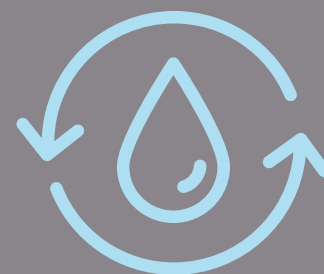
J'opte pour des cultures qui exigent moins d'eau



INDUSTRIELS

Je recycle certaines eaux de nettoyage

Je mets en place des circuits fermés



L'eau est une ressource rare, économisons-la.



Pour plus d'informations sur l'arrêté, flasher le QR code



**PRÉFET
DE L' AISNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Aisne



Agriculteurs



NIVEAU ALERTE

Irrigation par aspersion des cultures : restrictions horaires

Irrigation depuis des retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : autorisé

Remplissage des retenues de stockage en vue d'irrigation déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : Interdit

Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion par exemple) : autorisé

Abreuvement des animaux : pas de limitation



NIVEAU ALERTE RENFORCÉE

Irrigation par aspersion des cultures : restrictions horaires

Irrigation depuis des retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : autorisé

Remplissage des retenues de stockage en vue d'irrigation déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : interdit

Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion par exemple) : autorisé

Abreuvement des animaux : pas de limitation



NIVEAU CRISE

Irrigation : interdit sauf depuis des retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage

Remplissage des retenues de stockage en vue d'irrigation déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : Interdit

Abreuvement des animaux : pas de limitation

L'eau est une ressource rare, économisons-la.



Pour plus d'informations sur l'arrêté, flasher le QR code



**PRÉFET
DE L'AISNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Aisne



Niveau Alerte

TOUT USAGERS

Arrosage des pelouse, espaces verts, massifs fleuris : restrictions horaires

Arrosage des jardins potagers : interdit entre 10h et 18h

Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m3) : interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions

Lavage de voiture : interdiction sauf avec matériel haute pression ou système équipé de recyclage d'eau

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : interdit sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

Arrosage des terrains de sport : interdit entre 10h et 18h

Piscines ouvertes au public : vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS

Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : report des opérations consommatrices d'eau se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives.

AGRICULTEURS

Irrigation par aspersion des cultures : restrictions horaires

Abreuvement des animaux : pas de limitation

ADOPTONS LES BONS GESTES



Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Installez des appareils réduisant la consommation d'eau



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser

L'eau est une ressource rare, économisons-la.



Pour plus d'informations sur l'arrêté, flasher le QR code



**PRÉFET
DE L'AISNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Aisne



Niveau alerte renforcée

TOUT USAGERS

Arrosage des pelouses, espaces verts, massifs fleuris : restrictions horaires

Arrosage des jardins potagers : interdit entre 9h et 20h

Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m3) : interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions

Lavage de voiture : interdiction sauf avec matériel haute pression ou système équipé de recyclage d'eau

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : interdit sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

Piscines ouvertes au public : vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS

Arrosage des terrains de sport : interdit entre 10h et 18h

Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : report des opérations consommatrices d'eau se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives.

AGRICULTEURS

Irrigation par aspersion des cultures : restrictions horaires

Abreuvement des animaux : pas de limitation

ADOPTONS LES BONS GESTES



Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Installez des appareils réduisant la consommation d'eau



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser


L'eau est une ressource rare, économisons-la.



Pour plus d'informations sur l'arrêté, flasher le QR code

Niveau crise


TOUT USAGERS

 **Arrosage des pelouses, espaces verts, massifs fleuris : interdit**


 **Arrosage des jardins potagers : interdit entre 9h et 20h**

 **Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m3) : interdit**

 **Lavage de voiture : sauf impératif sanitaire**

 **Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire**

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

 **Piscines ouvertes au public : renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS.**

 **Arrosage des terrains de sport : interdit**

 **Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : report des opérations consommatrices d'eau se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives.**

AGRICULTEURS

 **Irrigation par aspersion des cultures : interdit**

 **Abreuvement des animaux : pas de limitation**

ADOPTONS LES BONS GESTES



Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette



Installez des appareils réduisant la consommation d'eau

L'eau est une ressource rare, économisons-la.



Pour plus d'informations sur l'arrêté, flasher le QR code